

# Etude sur la tarification 2011 par les Conseils Généraux (APA / PCH)

**Structures agréées Qualité - Structures autorisées**





# Préambule



## ▪ Une enquête nationale :

- Cette enquête fait suite au questionnaire envoyé en 2010 auprès des entreprises adhérentes à la FEDESAP et à la FESP sur l'ensemble du territoire.
- Cette seconde enquête a été envoyée en mai 2011 auprès de **tous les adhérents FEDESAP / FESP** disposant d'un agrément Qualité sur le territoire métropolitain.
- **2011** : 89 réponses couvrants **60 départements** dont 49 départements identiques au questionnaire de 2010.

## ▪ Remarques liminaires :

- **La tarification** des Conseils Généraux dans le cadre des prestations APA et PCH **est variable**. Cependant, certaines pratiques peuvent être dégagées :
  - ✓ tarification horaire semaine / dimanche et jours fériés
  - ✓ tarification individuelle par structure (négociation)
  - ✓ tarification par type d'activité / prestation
- Afin de permettre **un traitement fiable et pondéré** des réponses, il a été décidé de ne prendre en compte que :
  - ✓ la tarification horaire concernant les prestations exercées en semaine et pendant la journée
  - ✓ la tarification médiane pour les départements pratiquant une individualisation / différenciation des prix
  - ✓ la tarification concernant l'activité : « *assistance aux personnes âgées* ».



# Tarifification CG comparée 2010 - 2011



- Résultats 2011 (questions 2 et 3) :

	TARIFICATION CG (2011)			
	Structures agréées Qualité (AQ)		Structures autorisées	
	APA	PCH	APA	PCH
Mini	15,11 €	16,20 €	16,20 €	16,20 €
Maxi	23,74 €	22,80 €	25,00 €	25,17 €
Moyenne	17,99 €	18,01 €	19,98 €	19,78 €
Médiane	18,13 €	17,59 €	19,62 €	18,45 €

Résultats issus des données « tarification » de 60 Conseils généraux

- Résultats 2010 :

	TARIFICATION CG (2010)			
	Structures agréées Qualité (AQ)		Structures autorisées	
	APA	PCH	APA	PCH
Mini	15,10 €	17,18 €	14,00 €	17,50 €
Maxi	22,70 €	19,00 €	28,00 €	28,00 €
Moyenne	18,29 €	17,90 €	19,67 €	19,91 €
Médiane	18,42 €	17,59 €	19,01 €	19,01 €

Résultats issus des données « tarification » de 63 Conseils généraux



# Evaluation des plans d'aide



## ▪ Concernant l'évaluation dans le cadre de plans d'aide APA (question 5) :

- Le questionnaire a permis de faire remonter les données de **53 départements** :
  - ✓ Dans 51 départements (96%), les évaluations de plan d'aide APA sont réalisées par des collaborateurs du CG.
  - ✓ Dans 2 départements, l'évaluation du plan d'aide APA est effectuée par des salariés d'associations d'aide à domicile.

## ▪ Concernant l'évaluation dans le cadre de plans d'aide PCH (question 5) :

- Le questionnaire a permis de faire remonter les données de **45 départements** :
  - ✓ Dans 44 départements (98%), les évaluations de plan d'aide PCH sont réalisées par des collaborateurs du CG (MDPH).
  - ✓ Dans 1 département, l'évaluation du plan d'aide PCH est effectuée par des salariés d'associations d'aide à domicile.



# Prescriptions par les équipes médico-sociales du CG



## ■ Concernant la prescription dans le cadre de plans d'aide APA (question 6) :

- Le questionnaire a permis de faire remonter les données de **51 départements** :
  - ✓ Dans 45 départements (**88%**), les équipes du CG présentent des listes exhaustives de structures susceptibles d'intervenir.
  - ✓ En revanche, parmi les 45 CG dont les équipes présentent des listes exhaustives de structures pouvant intervenir, **60% des structures** disposant d'un Agrément Qualité se disent **victimes de « distinctions »** au niveau de la prescription (orientation vers associations ou CCAS).

## ■ Concernant la prescription dans le cadre de plans d'aide PCH (question 6) :

- Le questionnaire a permis de faire remonter les données de **46 départements** :
  - ✓ Dans 35 départements (**76%**), les équipes du CG présentent des listes exhaustives de structures susceptibles d'intervenir.
  - ✓ Cependant, parmi les 35 CG dont les équipes présentent des listes exhaustives de structures pouvant intervenir, **54% des structures** disposant d'un Agrément Qualité se disent **victimes de « distinctions »** au niveau de la prescription (orientation vers associations ou CCAS).



# Discriminations ressenties dans le discours des équipes évaluatrices du CG



- Concernant les discours des équipes évaluatrices du CG dans le cadre de plans d'aide APA (question 7) :
  - Le questionnaire a permis de faire remonter les données de **48 départements** :
    - ✓ Dans 35 départements (**73%**), les structures agréées Qualité se disent victimes de discriminations dans le discours des équipes évaluatrices du CG.
- Concernant les discours des équipes évaluatrices du CG dans le cadre de plans d'aide PCH (question 7) :
  - Le questionnaire a permis de faire remonter les données de **38 départements** :
    - ✓ Dans 26 départements (**68,5%**), les structures agréées Qualité se disent victimes de discriminations dans le discours des équipes évaluatrices du CG.
- Types de discriminations les plus souvent avancés par les équipes évaluatrices du CG :
  1. Prestations des structures agréées Qualité « **trop chères** » : reste à charge pour les bénéficiaires (55% des réponses)
  2. « **Consignes de leurs hiérarchie ou des élus** » (30% des réponses)
  3. Prestations des structures agréées Qualité « **pas assez qualitatives** » : personnels peu formés, entreprises trop jeunes, pas de personnel médico-social (10,5% des réponses).



# Détournement de clientèle au profil de structures autorisées



- Détournement de clientèle dans le cadre de plans d'aide APA (question 8) :
  - Le questionnaire a permis de faire remonter les données de **44 départements** :
    - ✓ Dans **57% de ces départements** (25 CG), les structures agréées Qualité se disent victimes de détournement de clientèle au profit de structures autorisées.
  
- Détournement de clientèle dans le cadre de plans d'aide PCH (question 8) :
  - Le questionnaire a permis de faire remonter les données de **34 départements** :
    - ✓ Dans **53% de ces départements** (18 CG), les structures agréées Qualité se disent victimes de détournement de clientèle au profit de structures autorisées.



# Commentaires libres



## ▪ « Ressentis terrain » au travers de verbatim sur les pratiques tarifaires des CG :

➤ Certains thèmes peuvent émerger de ces commentaires libres volontairement anonymisés.

### 1. Discriminations en amont via la prescription faite par les équipes évaluatrices du CG :

*« J'ai des clients APA depuis 3 ans environ. Aucun ne m'a été amené par le CG ou par l'assistante sociale du secteur. Ce sont mes propres clients qui sont passés APA pour cause d'autonomie grandissante ».*

*« Lorsque je présente un dossier APA, je précise que ma structure est déjà en place, sinon il est confié automatiquement aux structures associatives »*

*« Traitement différent des dossiers en fonction de l'assistante sociale du CG en charge des dossiers ».*

### 2. Des prestations « trop chères » et « peu qualitatives » :

*« Le CG nous tarifie à 15,99 € depuis 5 ans pour l'APA. Pour pouvoir vivre, nous sommes obligés de facturer plus cher, donc même avec une prise en charge à 100%, le bénéficiaire supporte toujours un reliquat, les évaluatrices se servent de cet argument pour les pousser vers les structures autorisées »*

*« Il n'y a pas d'attribution d'APA ou de PCH par le CG. Lorsque mes clients demandent l'APA ou la PCH, le CG nous laisse comme prestataire mais en diminuant le nombre d'heures attribué »*

*« Le CG offre 40 heures de formation annuelles à tous les salariés des structures autorisées ».*



# Commentaires libres



## 3. Des discriminations liées à des pratiques conventionnelles :



- « *La différence d'aides attribuées par le CG suivant que la structure est conventionnée ou agréée incite le bénéficiaire de l'aide à choisir les structures conventionnées ; ceci nuit à la compétitivité de nos établissements »*
- « *Une approche tarifaire des associations qui n'est pas en concordance avec les coûts réels »*
- « *La CAF du CG du (...) ne conventionne pas d'entreprises mais que les associations de SAP »*
- « *La politique du CG de (...) est d'orienter exclusivement vers les associations conventionnées. Il ne nous est pas permis de faire connaître nos structures aux assistantes sociales »*
- « *Grosses difficultés à renégocier mon tarif avec le CG ; de même mon dossier CNSA a été rejeté car une convention cadre tripartite a été signée avec certaines associations pour 3 ans ».*



# Annexe 1



## ▪ Questionnaire (partie I) :

 <b>" ENQUÊTE SUR LA TARIFICATION PAR LES CONSEILS GENERAUX DANS LE CADRE DE LA PRISE EN CHARGE DE LA DEPENDANCE "</b> 						
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Fin d'année 2010, la FEDESAP et la FESP avait entamé une étude auprès de l'ensemble de ses Entreprises de Services à la Personne afin d'appréhender l'égalité de traitement faites par les Conseils généraux dans le cadre de la Dépendance.</p> <p>Afin de pouvoir suivre ce travail et dans le cadre du débat sur la Dépendance, nous vous remercions de remplir le questionnaire ci-dessous et le retourner à notre centre de Coordination : <a href="mailto:jjourdan@fedesap.org">jjourdan@fedesap.org</a></p> <p>Ces éléments seront unes des contributions que nos Entreprises apporteront dans le cadre de la Dépendance.</p>						
1	Quelle est votre couverture territoriale? (Précisez le numéro de département concerné par le questionnaire - Ex : 78)	Précisez :				
2	Tarif horaire accordé aux structures agréés Qualité dans le cadre d'un plan d'aide APA et/ou PCH pour l'année 2011 :	<table border="1"> <tr><td>APA</td><td></td></tr> <tr><td>PCH</td><td></td></tr> </table>	APA		PCH	
APA						
PCH						
3	Tarif horaire accordé aux structures autorisées par le CG en 2011 (estimation) :	<table border="1"> <tr><td>APA</td><td></td></tr> <tr><td>PCH</td><td></td></tr> </table>	APA		PCH	
APA						
PCH						
4	Le CG vous impose t-il la signature d'une Convention pour vous adresser des bénéficiaires dans le cadre d'une prise en charge APA et/ou PCH?	<table border="1"> <tr><td>APA</td><td></td></tr> <tr><td>PCH</td><td></td></tr> </table>	APA		PCH	
	APA					
PCH						
Si "OUI", à quel tarif êtes-vous autorisé dans le cadre d'une prise en charge APA et/ou PCH pour l'année 2011?	<table border="1"> <tr><td>APA</td><td></td></tr> <tr><td>PCH</td><td></td></tr> </table>	APA		PCH		
APA						
PCH						
5	Les évaluations de plan d'aide sont-elles faites par des salariés du Conseil Général?	<table border="1"> <tr><td>APA</td><td></td></tr> <tr><td>PCH</td><td></td></tr> </table>	APA		PCH	
	APA					
	PCH					
	Si "NON", les évaluations sont-elles faites par des structures directement ou indirectement concurrentes de la vôtre ?	<table border="1"> <tr><td>APA</td><td></td></tr> <tr><td>PCH</td><td></td></tr> </table>	APA		PCH	
APA						
PCH						
Merci de préciser le nom et la nature de la structure (association, CCAS,...) :	<table border="1"> <tr><td>APA</td><td></td></tr> <tr><td>PCH</td><td></td></tr> </table>	APA		PCH		
APA						
PCH						

# Annexe 1 (suite)

## ■ Questionnaire (partie II) :

6	Les équipes médico-sociales du CG présentent-elles une liste exhaustive des structures pouvant intervenir?	APA	
		PCH	
	Si "OUI", il y a-t-il une distinction faite entre les structures autorisées et les structures agréées Qualité et/ou conventionnées?	APA	
		PCH	
	Si "OUI", votre structure y figure-t-elle?	APA	
		PCH	
7	Faites-vous l'objet de discrimination dans le discours des équipes évaluatrices ?	APA	
		PCH	
	Si "OUI", précisez le type de discrimination le plus souvent avancé (vous pouvez sélectionner plusieurs critères)?	Choix n°1	
		Choix n°2	
		Choix n°3	
		Choix n°4	
Autre, précisez :			
8	Faites-vous l'objet de détournement de clients au profit des structures autorisées ?	APA	
		PCH	
9	La nouvelle réglementation applicable au 1 janvier 2011, a-t-elle entraînée un transfert de votre activité vers le travail dissimulé?	OUI / NON	
	Si "OUI", pouvez-vous l'estimer?	% de l'activité	
10	Quelles sont les principaux freins que vous rencontrez dans le cadre du renouvellement de l'Agrément Qualité ?	Précisez :	
11	Commentaires libres :		

# Annexe 2

## ▪ Liste des Conseils généraux manquants :

Número	Département	Région
3	Allier	Auvergne
4	Alpes-de-Haute-Provence	PACA
5	Hautes-Alpes	PACA
7	Ardèche	Rhône-Alpes
10	Aube	Champagne-Ardenne
15	Cantal	Auvergne
18	Cher	Centre
19	Corrèze	Limousin
23	Creuse	Limousin
24	Dordogne	Aquitaine
25	Doubs	Franche-Comté
32	Gers	Midi-Pyrénées
36	Indre	Centre
39	Jura	Franche-Comté
40	Landes	Aquitaine
41	Loir-et-Cher	Centre
46	Lot	Midi-Pyrénées
47	Lot-et-Garonne	Aquitaine
48	Lozère	Languedoc-Roussillon
50	Manche	Basse-Normandie

51	Marne	Champagne-Ardenne
52	Haute-Marne	Champagne-Ardenne
55	Meuse	Lorraine
61	Orne	Basse-Normandie
64	Pyrénées-Atlantiques	Aquitaine
65	Hautes-Pyrénées	Midi-Pyrénées
66	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon
70	Haute-Saône	Franche-Comté
73	Savoie	Rhône-Alpes
79	Deux-Sèvres	Poitou-Charentes
82	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées
88	Vosges	Lorraine
89	Yonne	Bourgogne
90	Terr. de Belfort	Franche-Comté
971	Guadeloupe	DOM-COM
972	Martinique	DOM-COM
973	Guyane	DOM-COM
974	La Réunion	DOM-COM
2A	Haute-Corse	Corse
2B	Corse-du-Sud	Corse